

**Assemblée constituante régionale du Québec
Région de la Montérégie (ACRQ-16)
Procès-verbal de la 13e réunion régionale
Ayant eu lieu au 341 rue Longueuil à Longueuil
de 9h30 à 12h le 3 avril 2016**

Présences : Jean Péloquin, Vincent Noël, Benoit Paré, Martine Labossière, René-Philippe Viens, Robert Aubin (a quitté à 10h00), Alain Bergeron (ACRQ05) et Serge Trottier.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ouverture de l'assemblée à 9h45.

Il a été proposé par Jean P. et appuyé par Benoit que l'ordre du jour soit adopté, après quelques changements, dont les détails du point 8.

ACRQ-16-2016-04-03-001 Adoption de l'ordre du jour.

Une ébauche du projet de procès-verbal de la réunion du 6 mars a été publiée sur le site Facebook et a été envoyée aux participants de la région par courriel (Mailchimp). Mais, puisque personne n'a apporté de copies papier, il a été décidé de reporter son adoption à la prochaine réunion.

2. Proposition d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Benoit, appuyé par Vincent, propose que Jean B. préside l'assemblée et que Martine agisse comme secrétaire pour la réunion. Aucune opposition. Jean et Martine acceptent.

ACRQ-16-2016-04-03-002 Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée.

3. Tour de table et présentation des participants

Puisqu'il n'y avait pas de nouveaux, l'étape du tour de table de présentation a été omise.

4. Présentation de la situation de l'ACCQ

Il y a eu lecture par Jean P. du document de travail, fait en mars 2016 et intitulé : «Chronologie des événements qui ont mené à la situation actuelle à l'ACCQ». ¹

Vincent explique la genèse du texte : le document prend soin de relater des faits à la suite des informations obtenues de toutes les personnes impliquées: celles qui ont enregistré l'OSBL «ACCQ 2020» au registre des entreprises, les délégués au Comité organisateur intérimaire (COI) et d'autres personnes ayant été mal à l'aise avec cette situation.

5. **Tour de table et discussion concernant les événements rapportés dans le document précité**

Jean P.:

Il explique être surpris qu'un autre groupe ait passé par-dessus le COI, alors qu'il avait pourtant reçu des mandats de l'assemblée générale lors des rencontres nationales.

Il dit qu'il est inquiétant pour les nouveaux participants de voir la chicane, que cela parait mal, que cela nuit au recrutement et qu'il y a apparence antidémocratique.

René-Philippe :

Il nous informe qu'il y a eu plusieurs démissions au COI et qu'il resterait quatre personnes : lui-même, Maxime Gingras, Marc Dion et Jean-Pierre Blanchard.

Maxime Gagnon a présenté sa démission par écrit, tandis que Renée Pronovost et Delphine Colignon l'ont présenté oralement.

Selon René-Philippe, ce sont les émotions intenses vécues par les personnes qui ont entraîné la série de démissions au COI.

1 Document de 4 pages en annexe.

Vincent :

Vincent explique que nous sommes en expérimentation de la démocratie et que nous sommes appelés à mieux la définir, car il y a eu des lacunes à ce niveau au Québec.

Il dit qu'à son avis les intentions des personnes impliquées dans la création de l'ACCQ2020 sont sûrement bonnes, mais qu'il y a problème avec la façon dont ça a été fait.

Il y a deux groupes qui se sont lancés des roches et maintenant c'est nécessaire de rétablir la communication pour faire avancer le mouvement.

C'est la raison de l'organisation de la rencontre par Webex de cet après-midi avec les participants des autres régions souhaitant en discuter.

Benoit :

Il exprime que les communications par Facebook ont certaines limites : elles peuvent amener à des interprétations et à des dérapages. Il ne faut pas toujours s'y fier.

Du fait que nous créons un mouvement, il y a forcément certains «flottements» et certaines improvisations dans la façon de fonctionner.

Il pose la question à savoir si la raison d'être et les mandats du COI étaient suffisamment clairs et acceptés par les délégués du COI.

Selon Benoit, il faut agir pour que les épreuves deviennent des opportunités.

Alain :

Il explique être l'initiateur de la démarche d'enregistrement de l'ACCQ 2020 et avoir agi ainsi parce qu'il a constaté que la création de l'OBNL retardait et que c'était compliqué d'avoir le consentement du Comité organisateur intérimaire pour faire avancer les choses.

Il dit avoir agi de manière confidentielle pour ne pas donner un surplus de travail au COI qui était déjà très occupé.

Il observe que le mandat du COI est d'harmoniser la structure, mais que le travail n'y avançait pas rondement, notamment pour remplir le mandat d'enregistrer l'OBNL.

Il explique avoir contacté 40 personnes pour passer par-dessus le COI et enregistrer l'OSBL, mais que certaines n'étaient pas accord.

Il dit qu'à la dernière rencontre nationale, des décisions ont été prises trop rapidement et que des éléments manquaient pour avoir l'appui de tout le monde.

Il dit qu'il y a une certaine urgence à enregistrer l'OBNL :

- pour que l'on puisse réfléchir au mode de fonctionnement d'une assemblée constituante et
- pour supporter l'ACCQ afin qu'elle puisse accomplir sa mission.

Selon Alain, il y a certains travaux à faire ailleurs qu'au COI et la mise sur pied de l'OBNL en faisait partie.

Martine

Elle explique avoir fait partie du premier COI et avoir fait une présentation PowerPoint à la 3^e rencontre nationale pour expliquer où nous en étions avec le mandat de créer l'OBNL.

L'objectif de cette présentation était de mieux renseigner les personnes, de permettre les échanges de points de vue et d'obtenir des précisions de l'assemblée pour le mandat d'enregistrement.

Malheureusement, bien que l'assemblée générale ait rappelé par un vote majoritaire qu'elle souhaitait toujours la création de l'OBNL, des difficultés techniques ont empêché la deuxième cuvée du COI d'agir, car :

- 1- Le nom de l'organisme n'a pu être décidé par l'assemblée générale;
- 2- L'assemblée générale a demandé que l'adresse de l'organisme soit une case postale, mais cela est impossible à faire accepter au registre des entreprises.

Une autre difficulté se posait du fait que les délégués de la deuxième cuvée du COI n'étaient pas tous convaincus du fait que ce soit une bonne chose de créer un OSBL : ils n'étaient pas des plus motivés à faire les démarches dans ces circonstances.

Un projet de plate-forme de discussion par internet avait été proposé par le gestionnaire de site web pour permettre les échanges d'idées, les débats et les votes entre les assemblées générales.

Malheureusement, ce projet n'a pas pu être mis sur pied.

Ces circonstances expliquent peut-être les démarches parallèles qu'Alain a organisées pour enregistrer l'OBNL.

Martine se dit mal à l'aise avec le fait que l'OSBL a été créé à l'insu du «deuxième COI», ainsi qu'avec l'actuelle ébauche de «règlements» de l'organisme.

Elle dit qu'un mouvement visant à rassembler tous les citoyens ne peut avoir des «membres» et qu'en démocratie, il faut respecter les droits fondamentaux pour tout le monde.

Car si on ne se fie seulement aux opinions des majorités, la démocratie cède sa place au populisme.

Robert

Il dit passer son tour et il quitte la réunion.

6. **Prise de position des participants sur leur engagement à venir**

Deuxième tour de table où les participants sont amenés à répondre s'il y a lieu aux questions posées lors du premier tour et à s'exprimer sur leur engagement dans le mouvement.

Alain :

Il explique avoir recruté les 40 personnes sur la base de leur implication dans le mouvement et de leur compréhension de sa démarche.

Il se dit d'avis que tout citoyen n'est pas nécessairement «constituant» quand il arrive à l'ACCQ, mais que toute personne est citoyenne.

Il dit qu'en ce moment, le mouvement stagne parce qu'ils n'a pas de moyens financiers et qu'il a besoin de plus d'outils, ce que l'association nouvellement créée pourrait lui apporter.

Vincent :

Il rappelle que les intentions des personnes étaient bonnes, mais qu'il y a des problèmes de communication à régler, ainsi que des difficultés techniques.

Il rappelle que la rencontre Webex, prévue cet après-midi, n'a pas pour but de faire d'interminables excuses, mais plutôt de réfléchir aux solutions.

Serge

Puisqu'il n'était pas arrivé lors du premier tour de table, nous le laissons s'exprimer.

Il dit que l'objectif de l'ACCQ est de rassembler des citoyens voulant la démocratie et une constitution : «si le mouvement ne lève pas, c'est qu'il y a un problème».

On devrait permettre le vote de tous ceux qui ont joint le mouvement, et pas seulement à ceux qui sont présents aux réunions.

Il est important de trouver le moyen de consulter les gens et de les rassembler.

Serge demande quel est le nombre de personnes ayant répondu au sondage qu'a organisé le COI.

Vincent répond que 70 personnes ont répondu.

7. Rapport du Trésorier

L'actuel trésorier ayant quitté, nous sautons cette section.

Les participants présents versent un total de 35 dollars pour payer les frais de la salle et conviennent que la balance sera prise dans le compte de la Caisse populaire.

Le coût de la salle est de 52.50 \$, soit 25 \$ de location et 27.50 \$ d'assurance.

L'assemblée autorise Jean B. à prélever le montant nécessaire du compte à la caisse pour payer l'ensemble de la dépense pour la salle.

ACRQ-16-2016-04-03-003 autorisation pour le prélèvement de 25 dollars dans le compte à la Caisse pour payer une partie des frais de la salle.

8. Proposition d'une structure intérimaire à l'ACRQ-16

8.1 Suggestion d'un nouveau poste régional

Selon l'organigramme affiché sur le site internet, cinq postes régionaux sont à pourvoir. Il est suggéré d'en ajouter un sixième, soit celui de «responsable des communications».

8.2 Les postes sont (voir leur description sur le document en annexe):

- responsable de l'accueil;

- responsable des services : il voit à l'organisation des rencontres, coordination de la région et lien avec le COI;

- porte-parole : il fait le lien avec la population à travers les médias;

- secrétaire : il s'occupe avec le responsable de la région de produire les propositions d'ordre du jour et rédige les notes lors des réunions pour ensuite produire les procès-verbaux;

- trésorier : s'occupe des finances de la région et garde un lien avec le responsable des finances du COI;

- responsable des communications (nouveau poste suggéré par la région 16) : il s'occupe des communications aux participants de la région.

8.3. Durée des mandats

Une proposition établissant la durée des mandats à un an et leur date de renouvellement à intervalle de 6 mois pour la moitié des postes a été battue à majorité.

Une autre proposition prévoyant des mandats d'une durée de six mois et leur renouvellement à des moments variables, laissant une flexibilité, a été adoptée à majorité.

Benoit, appuyé par Vincent, a proposé le vote sur la durée des mandats.

ACRQ-16-2016-04-03-004 Précision quant à la durée des mandats dans l'ACRQ-16.

8.4. Les personnes éligibles pour des postes sont des participants ayant signé le manifeste et ayant

participé à au moins une rencontre régionale.

8.5. Les réunions régionales ont lieu une fois par mois.

Il a été suggéré par Alain Bergeron (fondateur, de l'ACRQ-05 en visite) qu'il soit annoncé à l'avance une date fixe chaque mois pour les réunions régionales régulières.

Martine s'oppose à une telle mesure, en expliquant qu'elle est trop contraignante et sera la plupart du temps impossible à respecter.

Il est impératif de tenir compte d'autres contraintes récurrentes et incontournables, comme les dates des rencontres nationales, les fêtes prévues au calendrier (comme la fête de Pâques en mars et la fête des Mères en avril), ainsi que les empêchements des personnes dont la présence est requise pour ces réunions.

9. Nomination aux postes de l'ACRQ-16

Il est demandé aux personnes présentes à la réunion si elles souhaitent rester sur les postes qu'elles occupent.

Serge est d'accord pour continuer d'occuper le poste de responsable de l'accueil. Jean B., appuyé par Vincent, propose le renouvellement de son mandat. Aucune opposition.

ACRQ-16-2016-04-03-005 Élection de Serge au poste de responsable de l'accueil pour six mois.

Vincent se dit volontaire pour occuper le poste de responsable des services à la région. Jean B., appuyé par Benoit, propose sa candidature. Aucune opposition.

ACRQ-16-2016-04-03-006 Élection de Vincent au poste de responsable des services à la région pour six mois.

Claude Saint-Jarre est absent et personne d'autre ne manifeste son intérêt au poste de secrétaire : aucune élection aujourd'hui à ce poste.

Robert Aubin est absent et Martine se propose pour occuper le poste de trésorière.

Benoit se porte volontaire pour assumer à la fois le poste de porte-parole et de responsable des communications.

René-Philippe, appuyé par Vincent, propose que les postes de porte-parole et de responsable des communications soient temporairement jumelés. Aucune opposition.

Vincent, appuyé par Jean, propose Benoit pour les occuper. Aucune opposition.

ACRQ-16-2016-04-03-007 Élection de Benoit aux postes de porte-parole et de responsable des communications pour six mois.

10. Varia

Points d'information de Vincent et Serge :

- Vincent nous informe que 260 à 270 personnes ont signé le manifeste dans la région ACRQ-16 et qu'il s'ajoute environ 10 participants par mois.
- Vincent nous informe que le Mailchimp est ouvert par 25 à 35 % des personnes à qui il est envoyé : il rejoint donc 60 à 80 personnes par mois.
- Serge nous informe que 170 personnes sont inscrites sur le groupe Facebook régional.

11. Date et lieu de la prochaine rencontre

Il est prévu que la prochaine rencontre ait lieu **le dimanche 24 avril 2016 à 9h30.**

Lieu à déterminer.

Ce choix est motivé par le fait qu'il y aurait peut-être une rencontre nationale en mai et qu'il serait souhaitable de se revoir quelques semaines auparavant.

Il est envisagé d'organiser une rencontre informative pour les nouveaux avant la réunion régulière (comme celle que nous souhaitons organiser pour ce mois-ci, mais qui a dû être annulée pour régler la crise).

12. Levée de l'assemblée à 12h15.

À noter qu'il se tient, dans la même salle en après-midi, une rencontre interrégionale par Webex pour discuter des points 4, 5 et 6.